

**PROCÈS-VERBAL**  
**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**  
**Tenue à l'édifice municipal**  
**Au 49, rue du Couvent à Saint-Simon**  
**Le 2 juillet 2019 à 19 h**

Assemblée publique aux fins de consultation, tenue le 2 juillet 2019 à 19 h, conformément à l'avis public affiché aux endroits prévus à cette fin et distribué sur tout le territoire dans une édition spéciale du journal Le Jaseur le 12 juin 2019, pour l'adoption des règlements suivants :

- Règlement # 543-19 concernant le Plan d'urbanisme
- Règlement # 544-19 concernant le zonage
- Règlement # 545-19 concernant le lotissement
- Règlement # 546-19 concernant la construction
- Règlement # 547-19 concernant les permis et certificats
- Règlement # 548-19 concernant les conditions d'émission des permis de construction

Sont présents :

- Monsieur Simon Giard, maire, Madame la conseillère Angèle Forest, Messieurs les conseillers Patrick Darsigny, David Roux et Réjean Cossette.
  
- Madame Johanne Godin, directrice générale et secrétaire-trésorière

Monsieur Alexandre Thibault, inspecteur en bâtiments et environnement, explique les projets de règlement qui ont pour objet d'effectuer la révision complète du plan d'urbanisme et du règlement d'urbanisme de la Municipalité afin de remplacer le plan et le règlement d'urbanisme existant dans le cadre d'une révision quinquennale autorisée par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Une présence enregistrée.

À 19 h 30, l'assemblée est levée.

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DES MASKOUTAINS**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON**

**2019-07-02**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Simon, tenue le 2 juillet 2019 à 20 h à l'édifice municipal sis au 49, rue du Couvent à Saint-Simon, sous la présidence de monsieur Simon Giard, maire.

Sont présents : Monsieur Simon Giard, maire  
Monsieur Patrick Darsigny, conseiller siège #1  
Monsieur David Roux, conseiller siège #2  
Madame Angèle Forest, conseillère siège #4  
Monsieur Réjean Cossette, conseiller siège #6

Sont absents : Monsieur Alexandre Vermette, conseiller siège #3  
Monsieur Bernard Beauchemin, conseiller siège #5

Secrétaire d'assemblée : Madame Johanne Godin, directrice générale et secrétaire-trésorière

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Ordre du jour
- 3- Procès-verbaux

- 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2019
- 4- Période de questions**
- 5- Finances**
  - 5.1 Adoption des comptes payés
  - 5.2 Adoption des comptes à payer
- 6- Administration**
  - 6.1 Entente intermunicipale concernant le service d'urgence 9-1-1 - Annulation résolution #122-06-2019
  - 6.2 Gestion des archives -Mandat 2019
  - 6.3 Agrandissement de l'école Notre-Dame-de-la-Paix – Déclaration d'intérêt de la Municipalité de Saint-Simon
- 7- Sécurité publique incendie et civile**
  - 7.1 Travaux électriques aux bâtiments municipaux pour recevoir une génératrice
- 8- Transport routier**
  - 8.1 Entretien de la route 224 – Déclaration d'intérêt
  - 8.2 Ajout d'un panneau Arrêt sur le 1<sup>er</sup> Rang Ouest
  - 8.3 Débloquer budget pour rénovation du garage situé au 49 rue du Couvent
  - 8.4 Achat de feux suspendus trois directions pour l'intersection du rang Saint-Georges et du 4<sup>e</sup> Rang Ouest
  - 8.5 Réparation de la clôture du passage piétonnier entre les rues Martel et Laperle
- 9- Hygiène du milieu**
- 10- Urbanisme**
- 11- Loisirs et culture**
  - 11.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du comité des Loisirs du 6 juin 2019
  - 11.2 Location d'un cabinet sanitaire pour la période estivale
  - 11.3 Remplacement coordonnatrice en loisirs et adjointe administrative – Poste temporaire congé de maternité
- 12- Avis de motion**
  - 12.1 Avis de motion du projet de règlement # 543-19 relativement au Plan d'urbanisme
  - 12.2 Avis de motion des projets de règlements # 544-19 (zonage), # 545-19 (lotissement), # 546-19 (construction), # 547-19 (permis et certificats) et # 548-19 (conditions d'émission des permis de construction)
- 13- Règlements**
- 14- Période de questions**
- 15 Correspondance**
- 16 Affaires nouvelles**
- 17- Clôture de la séance**

## **1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire Simon Giard demande aux membres du conseil un moment de réflexion. Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 20 h.

## **2- ORDRE DU JOUR**

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

133-07-2019

En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

## **3- PROCÈS-VERBAUX**

### **3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2019**

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2019 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

134-07-2019 En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2019.

Adoptée

#### **4 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne seront inscrits au procès-verbal de cette séance, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

#### **5- FINANCES**

##### **5.1 Adoption des comptes payés**

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de séances antérieures ;

135-07-2019 En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu que les comptes payés par chèques C1900055 @ C1900076, par accès « D » L1900055 @ L1900064, par Dépôt direct P1900108 @ P1900134, par Visa V0010111 et les salaires D1900151 @ D1900178 pour un montant total de **457 455,67 \$** soient approuvés et ratifiés selon la liste présentée.

Adoptée

##### **5.2 Adoption des comptes à payer**

Considérant que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale ;

136-07-2019 En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à acquitter la liste des comptes à payer pour un montant de **4 898,36 \$**.

Adoptée

#### **6- ADMINISTRATION**

##### **6.1 Entente intermunicipale concernant le service d'urgence 9-1-1 - Annulation résolution #122-06-2019**

Considérant la résolution #122-06-2019 informant la MRC des Maskoutains du désir de la Municipalité de renouveler l'entente intermunicipale concernant le service d'appel d'urgence 9-1-1 sur le territoire ;

Considérant l'entente de délégation de compétence en matière de sécurité incendie signée avec la Ville de Saint-Hyacinthe le 23 novembre 2016 ;

Concernant les nouvelles informations reçues du directeur incendie de la Ville de Saint-Hyacinthe ;

137-07-2019 En conséquence, il est proposé par Angèle Forest et unanimement résolu d'annuler la résolution #122-06-2019 adoptée le 4 juin dernier concernant le service d'appel d'urgence 9-1-1 sur le territoire et d'attendre les instructions du directeur incendie de la Ville de Saint-Hyacinthe avant de poursuivre dans ce dossier.

Adoptée

##### **6.2 Gestion des archives -Mandat 2019**

138-07-2019 Il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à retenir les services de HB Archivistes s.e.n.c. pour un maximum de cinq journées de travail dans la présente année, au montant de 1 335,80 \$ plus les taxes applicables, selon les termes de l'offre de services reçue en date du 20 novembre 2019.

Adoptée

### **6.3 Agrandissement de l'école Notre-Dame-de-la-Paix – Déclaration d'intérêt de la Municipalité de Saint-Simon**

Considérant l'annonce du ministère de l'Éducation le 17 juin dernier à l'effet que l'école Notre-Dame-de-la-Paix de Saint-Simon va bénéficier d'un agrandissement ;

Considérant que cet agrandissement prévoit l'ajout de cinq classes ainsi que d'un gymnase afin d'offrir un espace adéquat aux élèves ;

Considérant la rencontre avec M. Jean-François Soumis, directeur des ressources matérielles de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe ;

Considérant que la municipalité désire optimiser les services offerts à la communauté et aux élèves de l'école Notre-Dame-de-la-Paix ;

Considérant que le conseil municipal estime qu'il est dans l'intérêt des citoyens que la municipalité participe financièrement au projet de construction d'un plus grand gymnase afin de le rendre accessible à la communauté, qui pourrait bénéficier de cette infrastructure ;

139-07-2019 En conséquence, il est proposé par Angèle Forest et unanimement résolu de manifester l'intérêt de la Municipalité à conclure un partenariat avec la commission scolaire de Saint-Hyacinthe dans le projet de construction d'un gymnase à l'école Notre-Dame-de-la-Paix.

Adoptée

## **7- SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

### **7.1 Travaux électriques aux bâtiments municipaux pour recevoir une génératrice**

Considérant que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

Considérant que les municipalités ont jusqu'au 9 novembre 2019 pour s'y conformer en prenant les mesures nécessaires pour se préparer aux sinistres ;

Considérant que les bâtiments municipaux ne sont pas adaptés pour recevoir une génératrice et qu'ils doivent l'être en cas de mesures d'urgence ;

Considérant la soumission reçue des Entreprises Électriques A&R Ltée pour installer des interrupteurs de transfert au bureau municipal, au garage municipal et au Carrefour des Sports ;

140-07-2019 En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu d'accepter la proposition des Entreprises A&R Ltée au montant de 5 520,00 \$ pour effectuer les travaux d'installation d'interrupteurs de transfert au bureau municipal, au garage municipal et au Carrefour des Sports.

Adoptée

## **8- TRANSPORT ROUTIER**

### **8.1 Entretien de la route 224 – Déclaration d'intérêt**

Considérant les informations reçues par la directrice générale concernant les modalités d'entente et de remboursement des frais associés à l'exécution de travaux d'entretien d'été de la route 224 (3<sup>e</sup> Rang Ouest, rang Saint-Édouard et rue Saint-Édouard) ;

Considérant que la municipalité est intéressée à prendre en charge certains travaux d'entretien d'été de la route 224 ;

141-07-2019 En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu :

- de déclarer au ministère des Transports l'intérêt de la Municipalité à prendre en charge certains travaux d'été sur la route 224 (3<sup>e</sup> Rang Ouest, rang Saint-Édouard et rue Saint-Édouard) ;
- de demander au ministère des Transports de préciser les conditions et modalités applicables à la prise en charge de certains travaux d'été de la route 224 par la Municipalité.

Adoptée

### **8.2 Ajout d'un panneau Arrêt sur le 1<sup>er</sup> Rang Ouest**

Considérant qu'il y a un problème de visibilité sur le 1<sup>er</sup> Rang Ouest, au croisement menant au 2<sup>e</sup> Rang Ouest ;

Considérant que cette problématique a pour effet que les usagers de la route passent tout droit au croisement et doivent aller se tourner dans les entrées privées des résidences situées sur l'impasse au bout du 1<sup>er</sup> Rang Ouest ;

Considérant la demande adressée au conseil ;

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter des panneaux d'arrêt en toutes directions à cette intersection ;

142-07-2019 En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu d'installer des panneaux d'arrêt obligatoire à l'intersection du 1<sup>er</sup> Rang Ouest menant au 2<sup>e</sup> Rang Ouest, le tout en conformité avec les normes du tome V, Signalisation routière, volumes 1, 2 et 3 du ministère des Transports.

Que le Service des travaux publics voit à l'installation de ces panneaux dans les plus brefs délais.

Adoptée

### **8.3 Débloquer budget pour rénovation du garage situé au 49 rue du Couvent**

Considérant que la municipalité prévoit faire des modifications au garage situé au 49, rue du Couvent consistant à refaire le plancher de ciment, modifier les portes de garage et ajouter une porte de service ;

143-07-2019 En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu de débloquer un budget de 4 500,00 \$ pour effectuer ces travaux.

Adoptée

### **8.4 Achat de feux suspendus trois directions pour l'intersection du rang Saint-Georges et du 4<sup>e</sup> Rang Ouest**

Considérant que depuis plusieurs années, des panneaux d'arrêt obligatoire ont été installés à l'intersection du rang Saint-Georges et du 4<sup>e</sup> Rang Ouest ;

Considérant l'augmentation de la circulation sur le rang Saint-Georges ;

Considérant que les arrêts obligatoires situés à ces endroits ne sont pas toujours respectés ;

Considérant que dans les circonstances, il apparaît nécessaire d'améliorer la sécurité de cette intersection en ajoutant des feux suspendus trois directions ;

Considérant qu'à cet effet, un montant a été prévu au budget 2019 ;

144-07-2019 En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu de procéder à l'installation de feux suspendus trois directions à l'intersection du rang Saint-Georges et du 4<sup>e</sup> Rang Ouest de l'entreprise Electromega au coût de 1 385,00 \$ incluant le transport, plus les taxes applicables.

Adoptée

#### **8.5 Réparation de la clôture du passage piétonnier entre les rues Martel et Laperle**

Considérant que la clôture de l'allée piétonnière située entre les rues Martel et Laperle a subi des dommages durant la période hivernale ;

Considérant les soumissions reçues pour effectuer les réparations ;

145-07-2019 En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu d'accepter la soumission de Clôtures et Patios d'aujourd'hui au montant de 1 728,36 \$ plus taxes pour procéder à la réparation de la clôture du passage piétonnier entre les rues Martel et Laperle.

Adoptée

#### **9- HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun point

#### **10- URBANISME**

Aucun point

#### **11- LOISIRS ET CULTURE**

##### **11.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du comité des Loisirs du 6 juin 2019**

La directrice générale procède au dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire des Loisirs St-Simon du 6 juin 2019.

##### **11.2 Location d'un cabinet sanitaire pour la période estivale**

146-07-2019 Il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu d'entériner la location d'un cabinet sanitaire auprès de Cabinet Maska, au montant de 145,00 \$ par mois plus les frais de transport de 40,00 \$. Le cabinet sera installé dans le nouveau parc situé au cœur du village pour la période estivale.

Adoptée

##### **11.3 Remplacement coordonnatrice en loisirs et adjointe administrative – Poste temporaire congé de maternité**

Considérant qu'il y a lieu de remplacer la coordonnatrice en loisirs et adjointe administrative en raison d'un congé de maternité ;

Considérant l'ouverture du poste combiné de coordonnateur en loisir et d'adjoint administratif par intérim;

Considérant qu'à la suite de l'examen des CV, des entrevues avec les candidats retenus ont été effectuées ;

147-07-2019

En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu de procéder à l'embauche de monsieur Cédric Croteau-Déry au poste temporaire de coordonnateur en loisir et d'adjoint administratif par intérim en remplacement du congé de maternité de madame Roxanne Carbonneau, à compter du 2 juillet 2019, aux conditions établies à l'entente de travail, et de mandater le maire et la directrice générale à signer l'entente de travail, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

## **12- AVIS DE MOTION**

### **12.1 Avis de motion du projet de règlement # 543-19 relativement au Plan d'urbanisme**

Avis de motion est donné par la conseillère Angèle Forest à l'effet que le règlement # 543-19 relativement au Plan d'urbanisme sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

L'objet de ce règlement est d'effectuer la révision complète du plan d'urbanisme de la Municipalité afin de remplacer le plan d'urbanisme existant dans le cadre d'une révision quinquennale autorisée par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Le projet de règlement a été adopté lors de la séance du 4 juin 2019 et l'assemblée publique de consultation a eu lieu le 2 juillet 2019, à 19 h. Par conséquent, une dispense de lecture est demandée.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 49, rue du Couvent à Saint-Simon, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h et sur le site internet de la Municipalité au [www.saint-simon.ca](http://www.saint-simon.ca).

### **12.2 Avis de motion des projets de règlements # 544-19 (zonage), # 545-19 (lotissement), # 546-19 (construction), # 547-19 (permis et certificats) et # 548-19 (conditions d'émission des permis de construction)**

Avis de motion est donné par le conseiller Réjean Cossette à l'effet que les règlements # 544-19 (zonage), # 545-19 (lotissement), # 546-19 (construction), # 547-19 (permis et certificats) et # 548-19 (conditions d'émission des permis de construction) remplaçant le Règlement d'urbanisme # 414-06 seront adoptés lors d'une séance ultérieure.

L'objet de ces règlements est d'effectuer la révision complète du règlement d'urbanisme sur tout l'ensemble du territoire de la Municipalité.

Les projets de règlement ont été adoptés lors de la séance du 4 juin 2019 et l'assemblée publique de consultation a eu lieu le 2 juillet 2019, à 19 h. Par conséquent, une dispense de lecture est demandée.

Les projets de règlement sont disponibles pour consultation au bureau municipal situé au 49, rue du Couvent à Saint-Simon, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h et sur le site internet de la Municipalité au [www.saint-simon.ca](http://www.saint-simon.ca).

## **13- RÈGLEMENTS**

Aucun point

## **14- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne seront inscrits au procès-verbal de cette séance, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

## **15- CORRESPONDANCE**

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du 4 juin 2019.

**16- AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds budgétaires suffisants pour acquitter toutes les dépenses décrites au présent procès-verbal et approuvées par les membres du conseil, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante, si et à chaque fois que c'est nécessaire.

---

Johanne Godin, Directrice générale

**17- CLÔTURE DE LA SÉANCE**

148-07-2019 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par David Roux et unanimement résolu de clôturer la séance à 20 h 14.

Signé à Saint-Simon ce \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de septembre 2019.

---

Simon Giard,  
Maire

---

Johanne Godin,  
Directrice générale

Je, Simon Giard, maire ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.